

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1762

3 août 2011

SOMMAIRE

Agrindus S.A.	84539	Nilrac Investments S.à r.l.	84540
Archimede S.A.	84542	North West Finance SA	84549
Ardagh Group S.A.	84540	Ophelia S.A.	84549
AXA Nederland (Luxembourg)	84576	Optimum Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	84558
BCB & Partners S.A.	84550	Otto Colmesch G.m.b.H.	84554
Cathare Wines S.A.	84565	Pa.Fi. France	84558
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ..	84565	Parwa S.A.	84559
Dematic Holding S.à.r.l.	84547	Persi 2 C S.A.	84560
Eastern European Media Holdings S.A. ...	84543	Phytolux International Pharmaceutical Company S.A.	84557
Elati Holding S.A.	84555	Piccat Investments S.à r.l.	84560
Eschville Invest S.à r.l.	84530	Piwel S.à.r.l.	84560
Eurexperts S.A.	84559	P.K. Coiffure S.à r.l.	84554
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A.	84532	Platine Invest SA	84564
G.G. Investments S.A.	84550	Platine Invest SA	84564
HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.	84576	PLT Automation S.à r.l.	84568
Ideologis s.à r.l.	84540	Pol Holding S.A.	84569
Initio S.A.	84560	Prodiafix-Lux S.à r.l.	84569
Intrawest Luxembourg Sàrl	84559	Prometheus S.A.	84558
Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF	84549	Prosper S.A.	84537
KEI Advisors Sàrl	84541	QPL Lux S.à r.l.	84569
Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales	84550	QQP	84569
Loizelle SA	84553	Quick Rent S.à.r.l.	84574
Manwin Reality Sàrl	84570	Rakuten Europe S.à r.l.	84574
Moselle Clo S.A.	84539	Ramirez-Data S.A.	84548
MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l. ...	84539	Rectipacs S.A.	84568
NATLAU Luxembourg S.A.	84535	Samsonite IP Holdings S.à r.l.	84554
Naxamber S.A.	84556	Siedler SCI	84537
Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.	84539	Solutis S.à r.l.	84539
Nigmatek S.A.	84540	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.	84561
		Waterlux S.A.	84575

Eschville Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.272.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme LNJ PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, R.C.S. Luxembourg numéro B 146541,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ESCHVILLE INVEST S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation et la location d'immeubles bâtis ou non-bâtis faisant partie de l'actif net de la société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme LNJ PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euro.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2011. Relation GRE/2011/2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079298/108.

(110088431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.578.

In the year two thousand and eleven, on the second of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited company GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., with registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number B 51578, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, on the 26th of June 1995, published in the Mémorial C number 477 of the 22nd of September 1995, and whose articles of incorporation have been modified:

by deeds of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg:

- on the 3rd of December 1996, published in the Mémorial C number 144 of the 25th of March 1997;
- on the 17th of September 1997, published in the Mémorial C number 35 of the 16th of January 1998;

by deed under private seal on the 26th of November 2001, published in the Mémorial C number 422 of the 15th of March 2002.

The meeting is presided by Mr. Manuel Antonio VILLA CELLINO, professionally residing in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spain).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Gerhard NELLINGER, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxy-holders, and to which list, set up by the members of the bureau, the members of the meeting declare to refer.

The said attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities, as well as the proxies of the represented shareholders at the present meeting.

The Chairman declares and asks the notary to enact:

- A) That the present extraordinary general meeting has been regularly convened by convening notices.
- B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Exchange of the 1,000 shares with a par value of 512.- EUR each for 512 shares with a par value of 1,000.- EUR each.

2.- Increase of the capital to the extent of 1,100,000.- EUR, in order to raise it from its amount of 512,000.- EUR to 1,612,000.- EUR, by the issue of 1,100 new shares with a nominal value of 1,000.- EUR each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

3.- Subscription and partial payment of the 1,100 new shares.

4.- Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation.

5.- Statutory nominations.

6.- Miscellaneous.

C) That, as appears from the pre-mentioned attendance list, all the shares are duly represented.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the one thousand (1,000) existent shares of the company with a par value of five hundred and twelve Euro (512.-EUR) for five hundred and twelve (512) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of one million one hundred thousand Euro (1,100,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred and twelve thousand Euro (512,000.-EUR) up to one million six hundred and twelve thousand Euro (1,612,000.-EUR), by the issue of one thousand one hundred (1,100) new shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash.

Subscription and Payment

The current shareholders having waived their preferential subscription right, the one thousand one hundred (1,100) new shares have been subscribed by the company under Spanish law Iris de Paz Cuan S.L., with its registered office in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spain), and paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the sum of two hundred and seventy-five thousand Euro (275,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation in order to reflect such action and to give it the following wording:

" **Art. 3.** The subscribed capital is set at one million six hundred and twelve thousand Euro (1,612,000.- EUR) consisting of one thousand six hundred and twelve (1,612) shares of a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Marc LIESCH as director of the company and to accord full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new director of the company:

The company under Spanish law Iris de Paz Cuan S.L., with its registered office in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spain), NIF number A 78608924, represented by its permanent representative Mr. Manuel Antonio VILLA CELLINO, born in Oviedo (Spain) on the 14th of December 1948, professionally residing in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spain).

The meeting decides further to renew the mandate of the two other directors of the company, namely Mrs. Andrea THIELENHAUS and the public limited company INTER-HAUS LUXEMBOURG S.A. as well as the mandate of the statutory auditor of the company, namely the partnership company AUTONOME DE REVISION S.C..

The mandates of all the directors and the statutory auditor expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand one hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, H.G.R. Luxemburg Nummer B 51578, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Remich residierenden Notar Alphonse LENTZ am 26. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 477 vom 22. September 1995, und deren Statuten wurden abgeändert:

durch Urkunden des damals in Luxemburg residierenden Notars Reginald NEUMAN:

- am 3. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 144 vom 25. März 1997;
 - am 17. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 35 vom 16. Januar 1998;
 durch privatschriftliche Urkunde am 26. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 422 vom 15. März 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Manuel Antonio VILLA CELLINO, beruflich wohnhaft in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spanien).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Gerhard NELLINGER, beruflich wohnhaft in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl.

Die Gesellschafter, anwesend oder vertreten, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche von den Gesellschaftern oder ihren Bevollmächtigten unterzeichnet wurde, und auf jene Anwesenheitsliste, festgelegt vom Vorstand der Versammlung, erklären sich die Mitglieder der Versammlung zu berufen.

Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der in dieser Generalversammlung vertretenen Gesellschafter, welche von dem Vorstand der Versammlung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- A) Dass diese Versammlung mittels Einberufungsschreiben ordnungs-gemäss einberufen wurde.
- B) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Umtausch der 1.000 Aktien mit einem Nennwert von je 512,- EUR gegen 512 Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- EUR.

2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 1.100.000,- EUR, um es von seinem Betrag von 512.000,- EUR auf 1.612.000,- EUR zu bringen, durch die Ausgabe von 1.100 neuen Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- EUR, welche dieselben Rechte und Pflichten geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

3.- Zeichnung und teilweise Einzahlung der 1.100 neuen Aktien.

4.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Statuten.

5.- Statutarische Ernennungen.

6.- Verschiedenes.

C) Dass, wie aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervorgeht, alle Aktien ordnungsgemäss vertreten sind.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäss einberufen, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die eintausend (1.000) bestehenden Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je fünfhundertzweölf Euro (512,- EUR) gegen fünfhundertzweölf (512) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR) umzutauschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um eine Million einhunderttausend Euro (1.100.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhundertzweölftausend Euro (512.000,- EUR) auf eine Million sechshundertzweölftausend Euro (1.612.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendeinhundert (1.100) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Pflichten geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die jetzigen Aktieninhaber auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, werden die eintausendeinhundert (1.100) neuen Aktien durch die Gesellschaft spanischen Rechts Iris de Paz Cuan S.L., mit Gesellschaftssitz in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spanien), gezeichnet und zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, do dass die Summe von zweihundertfünfundsiebzigtausend Euro (275.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million sechshundertzweölftausend Euro (1.612.000,- EUR), eingeteilt in eintausendsechshundertzweölf (1.612) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Marc LIESCH als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen:

Die Gesellschaft spanisch Rechts Iris de Paz Cuan S.L., mit Gesellschaftssitz in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spanien), NIF Nummer A 78608924, vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herrn Manuel Antonio VILLA CELLINO, geboren in Oviedo (Spanien) am 14. Dezember 1948, beruflich wohnhaft in E-28006 Madrid, Calle Padilla 32 (Spanien).

Die Generalversammlung beschliesst desweiteren das Mandat der beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, namentlich Frau Andrea THIELENHAUS und die Aktiengesellschaft INTER-HAUS LUXEMBOURG S.A. sowie das Mandat des Kommissars der Gesellschaft namentlich die zivilrechtliche Gesellschaft AUTONOME DE REVISION S.C. zu erneuern.

Die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden während der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2016.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zweitausendeinhundert Euro veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung keine weiteren Punkte beinhaltet, wird die Versammlung aufgehoben.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Kompartmenten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Ersuchen derselben Kompartmenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Manuel Antonio VILLA CELLINO, Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mai 2011. Relation GRE/2011/1770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 11. Mai 2011.

Référence de publication: 2011071233/187.

(110078978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

L'an deux mil onze, le vingt-trois mai.

Par devant, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATLAU Luxembourg S.A.

établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92.326,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C numéro 395 du 11 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Differdange, demeurant professionnellement à Hobscheid, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF

demeurant professionnellement à (Hobscheid) Pétange

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Differdange demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social vers sa nouvelle adresse sise à L-8370 HOBSCHEID, 6a rue de Kreuzerbuch et modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts
- 2) Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts
- 3) Révocation de l'actuel commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- 4) Décision de supprimer la version anglaise des statuts
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8370 HOBSCHEID, 6a rue de Kreuzerbuch. Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hobscheid"

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en rajoutant à son activité l'activité telle qu'elle résulte du texte ci-après. Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En outre, la société pourra réaliser la prestation de tous services en matière de bureautique et d'informatique, tous travaux de secrétariat, l'organisation de conférences et de séminaires, l'aide aux entreprises, avis en matière d'organisation d'entreprise, la location de tout matériel de bureau et matériel roulant.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes et de nommer à cette fonction jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2015:

La société à responsabilité limitée "Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37.039.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la version anglaise des statuts, de façon qu'il existe dorénavant seulement une version française des dits statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à (Hobscheid) Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIFFERDANGE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6812. Reçu soixante-quinze euros EUR. 75,00.-

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la transcription.

Pétange, le 26 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011079744/83.

(110088204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Prosper S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 50.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077298/9.

(110086035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Siedler SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg E 4.499.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Edmond SIEDLER, retraité, né à Tétange, le 19 janvier 1929, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires;
- 2.- Marie THILL, sans état, née à Ettelbruck, le 25 mars 1931, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires,
- 3.- Jean-Jacques SIEDLER, employé, né à Luxembourg, le 14 février 1958, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SIEDLER SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Tétange.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à trente-six mille (36.000.-) euros, divisé en cent (100) parts de trois cent soixante (360.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Edmond SIEDLER, retraité, né à Tétange le 19 janvier 1929, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires, cinquante parts en usufruit	50
2.- Marie THILL, sans état, née à Ettelbruck, le 25 mars 1931, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires, cinquante parts en usufruit	50
3.- Jean-Jacques SIEDLER, employé, né à Luxembourg, le 14 février 1958, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires, cent parts en nue-propriété	100
Total: Cent parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq cents (500.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

Edmond SIEDLER, retraité, né à Tétange, le 19 janvier 1929, demeurant à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.

3) La société est engagée par la signature du gérant unique.

4) La durée de ses fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-3780 Tétange, 28, rue des Légionnaires.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Siedler, Thill, Siedler et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 mai 2011. Relation EAC/2011/6695. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 mai 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011076919/82.

(110085075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011077266/15.

(110085687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Solutis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35B, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011077269/13.

(110085680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 05 mai 2011, Mme. Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur de catégorie B, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire de catégorie B M. Jean BODONI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 31 MAI 2011.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011077407/16.

(110085375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.584,60.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077275/11.

(110086054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Nigmatek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 101.290.

Les comptes annuels au 31.05.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077276/10.

(110085778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 mai 2011

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréée sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012, à savoir:

Administrateurs

Wolfgang Andreas Baertz - 4, Buchen bei den 5, 8123 Bridel, Luxembourg,

William Oliver Houghton Fry - 4, avenue de Messine 75008 Paris, France,

Brendan Robert Dowling, - 10 Clonskeagh, Dublin 6, Irlande.

Réviseur d'entreprise agréée

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011077650/19.

(110087036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Ideologis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.639.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 31 mai 2011 que:

Monsieur Ludovic THIERY, né le 21 mars 1975 à Pompaples (Suisse), cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 24 (vingt quatre) parts sociales à Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, née le 31 décembre 1978 à Cabanelas/Vila Verde (Portugal).

Après cette cession, Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS détient la totalité des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011077431/17.

(110085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077277/11.

(110085620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

KEI Advisors Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.171.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Maan KANTAR, directeur de sociétés, né à Mtein (Liban), le 9 mai 1970, demeurant à Galway (Irlande), 81, BailyPoint, Salthill.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KEI Advisors SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'objet social principal de la Société est d'émettre des recommandations d'investissement se rapportant à l'activité du fonds d'investissement spécialisé LFP Prime Sicav SIF S.A. - KEI Total Return Fund.

La Société peut aussi conseiller d'autres fonds, entités et personnes.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières; mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Maan KANTAR, directeur de sociétés, né à Mtein (Liban), le 9 mai 1970, demeurant à Galway (Irlande), 81, BailyPoint, Salthill.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

84542

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Maan KANTAR, directeur de sociétés, né à Mtein (Liban), le 9 mai 1970, demeurant à Galway (Irlande), 81, BailyPoint, Salthill. La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kantar et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 mai 2011. Relation EAC/2011/6013. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 mai 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011076861/78.

(110085097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Archimede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 26.802.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 17 du 19 janvier 1988;
- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 82 du 19 février 1993.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 juin 2011 que, suite à la démission de Madame Marie-Hélène MOSCHINI du 1^{er} juin 2011, Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Marie-Hélène MOSCHINI. Monsieur Lionel CAPIAUX terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la société ARCHIMEDE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011077667/19.

(110086772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Eastern European Media Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.867.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of May.

Before Us Maître Jean Seckler, Notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Eastern European Media Holdings S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 159867. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated March 21st, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mrs. Christina Schmit-Valent, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The chairman appointed as secretary Mr. Alain Thill, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jean-Philippe Drescher, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at twenty-seven thousand, sixty-three British Pounds and ninety-two pence (GBP 27,063.92) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on the item of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- Corporate capital decrease to the extent of twenty-seven thousand, sixty-three British Pounds and ninety-two pence (GBP 27,063.92) so that the Corporation's subscribed share capital becomes nil, but only to the extent that such decrease is made simultaneously with a corporate capital increase implemented through the Corporation's authorized share capital mechanism.

Resolution

The meeting resolved to decrease the subscribed share capital to the extent of twenty-seven thousand, sixty-three British Pounds and ninety-two pence (GBP 27,063.92) so that the Corporation's capital becomes nil, but only to the extent that such decrease is made simultaneously with a corporate capital increase implemented through the Corporation's authorized share capital mechanism, by way of reimbursement of the paid-up portion of two million, seven hundred and six thousand, three hundred and ninety-two (2,706,392) shares with a nominal value of one pence per share to the shareholders proportionally to their shareholding and by cancellation of such reimbursed shares.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

The amount of the share capital decrease is valued at EUR 30,881.85.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Then APPEARED:

Mr. Jean-Philippe Drescher, prenamed, acting in his capacity as special proxy-holder of Mr. Martin Johnston, one of the Corporation's Board members, residing at Cawdor House, Knowle Park, Mayfield, East Sussex TN20 6DY, the United Kingdom, pursuant to circular resolutions made by the Corporation's Board members with effect as of May 16th, 2011 (hereinafter referred to as the "Decision"), and pursuant to a proxy given on May 16th, 2011.

A copy of the minutes of these circular resolutions as well as the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary shall be registered together with the present deed.

Such appearing party, through his proxy-holder, requests the notary to certify his declarations as follows:

I. According to article 6.2 of the articles of incorporation, the authorized capital is fixed at two million, five hundred thousand British Pounds (GBP 2,500,000.-) divided into two hundred and fifty million (250,000,000) ordinary shares, all with a par value of 1 pence per share.

II. The Board of Directors is authorized, during a period of five years, ending on March 21st, 2016, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of two million, five hundred thousand British Pounds (GBP 2,500,000.-).

III. More specifically, the Board of Directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

IV. As stated in the Decision, the Board of Directors has decided to increase the subscribed share capital of the Corporation by an amount of one million, four hundred and fifty-eight thousand, three hundred and thirty-five British Pounds and thirty-one pence (GBP 1,458,335.31) so that the current share capital finally amounts to one million, four hundred and fifty-eight thousand, three hundred and thirty-five British Pounds and thirty-one pence (GBP 1,458,335.31), by creation and issue of one hundred and forty-five million, eight hundred and thirty-three thousand, five hundred and thirty-one (145,833,531) new shares with a par value of 1 pence each.

V. The subscribers, as set out in the Decision, hereby subscribe to all the new shares and fully pay them up in the amount of one million, four hundred and fifty-eight thousand, three hundred and thirty-five British Pounds and thirty-one pence (GBP 1,458,335.31) by a contribution in kind consisting of one hundred and forty-five million, eight hundred and thirty-three thousand, five hundred and thirty-one (145,833,531) shares with a nominal value of 1 pence each, representing 100% of the issued share capital of Content Ventures Limited, a company incorporated under the laws of the England and Wales and governed by both the laws of England and the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at c/o Rawlinson & Hunter, 8th Floor, 6 New Street Square, New Fetter Lane, London EC4A 3AQ, United Kingdom, being registered in England and Wales under the number 03848181, and having its effective place of management and business at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147338, which are transferred to and accepted by the Corporation at the value of one million, four hundred and fifty-eight thousand, three hundred and thirty-five British Pounds and thirty-one pence (GBP 1,458,335.31), as determined by the independent auditor's report in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and issued by TEA-MAUDIT S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office at 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes that:

"Based on the procedure applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares being contributed is not at least equal to the number and value of one hundred and forty five million, eight hundred and thirty-three thousand, five hundred and thirty-one (145.833.531) new shares of one Penny (0,01 GBP) each of EASTERN EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A. to be issued, being of a total value of 1.458.335,31 GBP."

A copy of the aforementioned ad hoc copy of the independent auditor's report will remain annexed to the present deed.

VI. Pursuant to the above resolutions, article 6.1 of the articles of association of the Corporation was amended and shall henceforth read as follows:

"The issued share capital is set at one million, four hundred and fifty-eight thousand, three hundred and thirty-five British Pounds and thirty-one pence (GBP 1,458,335.31) represented by one hundred and forty-five million, eight hundred and thirty-three thousand, five hundred and thirty-one (145,833,531) shares with a nominal value of 1 pence (GBP 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred Euro.

The amount of the share capital increase is valued at EUR 1,664,064.05.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Eastern European Media Holdings S.A. (ci-après la "Société") une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 159867. La Société a été constituée par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en vertu d'un acte du 21 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina Schmit-Valent, ayant son adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, ayant son adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Drescher, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à vingt-sept mille soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 27.063,92) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Diminution du capital social d'un montant de vingt-sept mille soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 27.063,92), de sorte que le capital social devient nul, mais seulement dans la mesure où cette diminution est faite simultanément avec une augmentation de capital mise en oeuvre par le biais du mécanisme du capital autorisé de la Société.

Résolution

L'actionnaire unique a décidé de diminuer le capital social à concurrence de vingt-sept mille soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 27.063,92), de sorte que le capital souscrit de la Société devient nul, de sorte que le capital social devient nul, mais seulement dans la mesure où cette diminution est faite simultanément avec une augmentation de capital mise en oeuvre par le biais du mécanisme du capital autorisé de la Société, par remboursement de la partie libérée des deux millions sept cent six mille trois cent quatre-vingt-douze (2.706.392) actions ayant une valeur nominale d'un pence par action aux actionnaires proportionnellement à leur détention dans l'actionariat et par annulation de ces actions remboursées.

Délai de remboursement:

Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales relatives à l'existence de la protection légale en faveur des créanciers de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne peut être fait librement en ce sens que ses derniers ont un recours dans les 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C.

Le montant de la réduction du capital social est évalué à EUR 30.881,85.

Plus rien étant à l'ordre du jour de la réunion, la réunion a été ajournée.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Philippe Drescher, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Martin Johnston, un des membres du Conseil d'administration de la Société, résidant à Cawdor House, Knowle Park, Mayfield, East Sussex TN20 6DY, Royaume-Uni, en vertu de résolutions circulaires signées par les membres du Conseil d'administration de la Société avec effet au 16 mai 2011 (ci-après la "Décision"), et en vertu d'une procuration signée le 16 mai 2011.

Une copie du procès-verbal de ces résolutions circulaires ainsi qu'une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

I. D'après l'article 6.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 2.500.000,-) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions ordinaires, ayant toutes une valeur nominale d'un pence par action.

II. Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, se terminant le 21 mars 2016, à augmenter en une fois ou en plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, ce dernier étant d'un montant maximum de deux millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 2.500.000,-).

III. Plus spécialement, le Conseil d'administration est autorisé et a tous pouvoirs pour réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives en contrepartie de paiements

en numéraire ou en nature, par conversion de créance, par intégration de réserves ou de toute autre manière et de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les conditions générales de la souscription et des paiements concernant les nouvelles actions.

IV. Tel que mentionné dans la Décision, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling et trente-et-un pence (GBP 1.458.335,31) de sorte que le capital social actuel s'élève finalement à un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling et trente-et-un pence (GBP 1.458.335,31), par la création et l'émission de cent quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille cinq cent trente-et-une (145.833.531) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un pence chacune.

V. Les souscripteurs, tel que détaillé dans la Décision, souscrivent à toutes les nouvelles actions et les libèrent intégralement pour un montant d'un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling et trente-et-un pence (GBP 1.458.335,31) par apport en nature consistant en cent quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille cinq cent trente-et-une (145.833.531) actions ayant une valeur nominale d'un pence chacune, représentant 100% du capital social de Content Ventures Limited, une société constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au c/o Rawlinson & Hunter, 8th Floor, 6 New Street Square, New Fetter Lane, London EC4A 3AQ, Royaume-Uni, étant enregistrée en Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 03848181, et ayant son siège de direction effective au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 147338, qui sont transférées à et acceptées par la Société à une valeur d'un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling et trente-et-un pence (GBP 1.458.335,31), tel que déterminé par le rapport du Réviseur d'entreprises en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et émis par TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut que:

"Sur base de la procédure appliquée telle que décrite ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur des actions contribuées n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur de cent quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille cinq cent trente-et-une (145.833.531) nouvelles actions d'une valeur d'un pence (0,01 GBP) chacune de EASTERN EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A. à émettre, étant d'une valeur totale de 1.458.335,31 GBP."

Une copie du rapport du Réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus demeurera annexée au présent acte.

VI. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling et trente-et-un pence (GBP 1.458.335,31), représenté par cent quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille cinq cent trente-et-une (145.833.531) actions d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille neuf cents euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 1.664.064,05.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Christina Schmit-Valent, Alain Thill, Jean-Philippe Drescher, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/1983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075645/219.

(110084191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—
EXTRAIT

Plusieurs transferts successifs de parts sociales de la Société sont survenus dans l'ordre et de la manière suivante :

- En date du 27 avril 2011, Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR, un partenariat de droit civil régie par les lois allemandes et ayant son siège social au 20, Schillerstrasse, D-60313 Frankfurt am Main a transféré 2.000 parts sociales de catégorie J de la manière suivante :

* 600 parts sociales de catégorie J à Nizar Ghoussaini, né le 17 novembre 1950 au Liban et demeurant au 8743 la Palma Lane, Naples, Florida 34108 (USA)

* 300 parts sociales de catégorie J à Cletus von Pichler, né le 16 mai 1943 à Detmold (Allemagne) et demeurant au Tizianstrasse 12, 80638 Munich (Allemagne),

* 300 parts sociales de catégorie J à Brigitta Hughes, née le 15 juin 1945 à Eidinghausen (Allemagne) et demeurant au Tizianstrasse 12, 80638 Munich (Allemagne),

* 400 parts sociales de catégorie J à Marc Weber, né le 15 janvier 1965 à Giessen (Allemagne) et demeurant au Muffatstrasse 2, 82031 Gruenwald (Allemagne),

* 396 parts sociales de catégorie J à Hans-Georg Vater né le 29 janvier 1942 à Mährisch-Neustadt (République Tchèque) et demeurant au Hohe Buchen 9, D- 45133 Essen (Allemagne),

* 4 parts sociales de catégorie J à Triton Masterluxco 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 70.001,06, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 («Triton Masterluxco 2 S.à r.l.»)

- En date du 27 avril 2011, Nizar Ghoussaini a transféré 600 parts sociales de catégorie J à Triton Masterluxco 2 S.à r.l.

- En date du 28 avril 2011, 8.116 parts sociales de catégorie J ont été transférées de la manière suivante à Triton Masterluxco 2 S.à r.l. :

* Dematic Managementinvestment GbR, un partenariat de droit civil régie par les lois allemandes et ayant son siège social au 20, Schillerstrasse, D-60313 Frankfurt am Main lui a transféré 720 parts sociales de catégorie J,

* Dematic Managementbeteiligungs GbR, un partenariat de droit civil régie par les lois allemandes et ayant son siège social au 20, Schillerstrasse, D-60313 Frankfurt am Main lui a transféré 6.000 parts sociales de catégorie J,

* Cletus von Pichler lui a transféré 300 parts sociales de catégorie J,

* Brigitta Hughes lui a transféré 300 parts sociales de catégorie J,

* Marc Weber lui a transféré 400 parts sociales de catégorie J, et

* Hans-Georg Vater lui a transféré 396 parts sociales de catégorie J;

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit :

Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	31.279 parts sociales de catégorie A,
	31.279 parts sociales de catégorie B,
	31.279 parts sociales de catégorie C,
	31.280 parts sociales de catégorie D,
	31.280 parts sociales de catégorie E,
	31.280 parts sociales de catégorie F,
	31.280 parts sociales de catégorie G,
	31.280 parts sociales de catégorie H,
	31.280 parts sociales de catégorie I, et
	40.000 parts sociales de catégorie J.
Dematic Managementbeteiligungs GbR	6.000 parts sociales de catégorie A,
	6.000 parts sociales de catégorie B,
	6.000 parts sociales de catégorie C,
	6.000 parts sociales de catégorie D,
	6.000 parts sociales de catégorie E,
	6.000 parts sociales de catégorie F,
	6.000 parts sociales de catégorie G,
	6.000 parts sociales de catégorie H, et
	6.000 parts sociales de catégorie I,

Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR	2.000 parts sociales de catégorie A, 2.000 parts sociales de catégorie B, 2.000 parts sociales de catégorie C, 2.000 parts sociales de catégorie D, 2.000 parts sociales de catégorie E, 2.000 parts sociales de catégorie F, 2.000 parts sociales de catégorie G, 2.000 parts sociales de catégorie H, et 2.000 parts sociales de catégorie I .
Dematic Managementinvestment GbR	720 parts sociales de catégorie A, 720 parts sociales de catégorie B, 720 parts sociales de catégorie C, 720 parts sociales de catégorie D, 720 parts sociales de catégorie E, 720 parts sociales de catégorie F, 720 parts sociales de catégorie G, 720 parts sociales de catégorie H, et 720 parts sociales de catégorie I,
Dlux HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A
Cyril HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A
Observe HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Pour Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011077120/82.

(110086174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ramirez-Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 59.574.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011 a:

- reconduit Monsieur Udo SCHÖNWOLF, né le 12 décembre 1966 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant à D-66780 REHLINGEN (Allemagne), 7 Kloppestrasse, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- nommé Monsieur Udo SCHÖNWOLF, né le 12 décembre 1966 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant à D-66780 REHLINGEN (Allemagne), 7 Kloppestrasse, en qualité d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- reconduit Madame Michèle SCHMITZ, née le 29 juin 1958 à Oshwe (Congo), demeurant à L-3373 Leudelange (Luxembourg), 33 Domaine Schmiseleck, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- reconduit Monsieur Francisco RAMIREZ, née le 13 juillet 1960 à Algeciras (Espagne), demeurant à L-3373 Leudelange (Luxembourg), 33 Domaine Schmiseleck, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- reconduit Madame Margot BECHET-GRAS, née le 15 septembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-3446 Dudelange (Luxembourg), 37 rue Mathias Gungs, dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011086869/26.

(110097769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.731.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 mai 2011:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

* Le renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A. pour une période d'un an, prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011081830/20.

(110090621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

North West Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.193.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2011 que SER.COM S.à.r.l. ayant son siège à Luxembourg, 19 boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE L-1331 a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST Sarl, commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 juin 2011.

Référence de publication: 2011077279/14.

(110085901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ophelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.669.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 mai 2011 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011077282/15.

(110085646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

G.G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 mai 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Mr Sandro Capuzzo, Mr Vincent Thill et Mr Stefano De Meo et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur

Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011082270/25.

(110091978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 83.095.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 mai 2011 a nommé comme administrateur:

- Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, 63, Rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg, administrateur-Président.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 19 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Stefan ZEISS, 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, administrateur-délégué;
- Monsieur Johannes MAGAR, 5, Örenstrasse, D-54290 Trier, Allemagne, administrateur-délégué;
- Monsieur Michel BOSSHARD, 5, rue St. Ours, CH-1205 Genève, Suisse, administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour BCB & Partners S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011077684/19.

(110086707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

L.L.A.M., Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 159.336.

L'an deux mille onze. Le premier juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, docteur en pharmacie, spécialiste en biologie médicale, né à Sarreguemines (France), le 5 décembre 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de

la société anonyme LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS D'ANALYSES MEDICALES, en abrégé "L.L.A.M." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 159336, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1123 du 26 mai 2011.

Le comparant est ici représenté par Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Echange des 1.000 actions existantes d'une valeur nominale de 31.- EUR chacune contre 310 actions d'une valeur nominale de 100.-EUR chacune.

2.- Augmentation du capital social d'un montant de 19.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR à 50.000.- EUR, par la création et l'émission de 190 actions nouvelles de 100.- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

5.- Transfert des contrats de travail de l'entité apportée.

II.- Monsieur Jean-Luc DOURSON, préqualifié, est le seul et unique actionnaire de la Société, tel que cela résulte du registre des actions nominatives présenté ce jour au notaire instrumentant.

III.- Dès lors, l'actionnaire unique peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 des statuts de la Société.

IV.- Dans ces conditions, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'échanger les 1.000 (mille) actions existantes d'une valeur nominale de 31.- EUR (trente et un euros) chacune contre 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 19.000.-EUR (dix-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000.-EUR (trente et un mille euros) à 50.000.- EUR (cinquante mille euros), par la création et l'émission de 190 (cent quatre vingt dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 190 (cent quatre vingt dix) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'actionnaire unique préqualifié, par un apport autre qu'en numéraire constitué par l'entière du fonds de commerce consistant dans les Laboratoires Ketterthill, entreprise individuelle établie à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, dont l'objet est toutes prestations constitutives d'examens de laboratoires et d'analyses de biologie médicale ("l'Activité") exploitée en nom propre par le Docteur Jean-Luc DOURSON, et de l'ensemble des engagements qui permettront une poursuite complète de l'Activité telle qu'elle existait avant cet apport.

Cet apport comprendra notamment tous les éléments d'actif (en ce compris la clientèle, les droits au bail, les autorisations administratives et accréditations relatives à l'exploitation de l'Activité et les contrats) et de passif constituant l'Activité (éléments estimés à la valeur nette comptable et en sursis d'imposition des plus-values), tels qu'ils ressortent du bilan d'ouverture consécutif de l'apport au 1^{er} avril 2011 annexé au présent acte.

L'actionnaire unique précise néanmoins que sont expressément exclus dudit apport les éléments suivants qui demeureront par conséquent la propriété de l'apporteur:

- toutes sommes éventuellement remboursées à l'apporteur rétroactivement et pour la période antérieure au 31 mars 2011 par la Caisse Nationale de Santé à raison de l'abolition réglementaire de la limitation du remboursement aux laboratoires privés d'analyses médicales à 12 analyses par ordonnance;

- toutes sommes éventuellement remboursées à l'apporteur rétroactivement et pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mai 2011 par la Caisse Nationale de Santé à raison de la baisse tarifaire des actes de nomenclature des laboratoires d'analyses médicales votée suivant la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé;

- la paternité de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle d'ordre patrimonial attachés aux logiciels iLab, SQLab et Ketterthill/iPhone, sans préjudice de la jouissance des licences d'utilisation de ces logiciels concédée à la Société, et

- tout élément de passif se rapportant éventuellement aux actifs mentionnés ci-dessus et qui sont exclus de l'apport faisant l'objet des présentes.

L'apporteur déclare en outre, à propos des actifs dont la liste figure en annexe au présent acte, que :

- il est le seul propriétaire des actifs apportés et en possède la libre disposition, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il a la pleine capacité pour en disposer et dispose de toutes habilitations nécessaires à ce sujet;
- il n'existe aucune interdiction administrative, judiciaire ou autre empêchant l'apport des actifs et leur exploitation par la société bénéficiaire de l'apport;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit généralement quelconque en vertu duquel une personne pourrait demander à ce que tout ou partie de ces actifs lui soit transféré;
- les actifs apportés sont libres de toutes charges, hypothèques ou gages généralement quelconques et ne sont grevés d'aucuns droits susceptibles d'empêcher leur transfert ou d'entraver la jouissance paisible des actifs apportés par la société bénéficiaire de l'apport, à l'exclusion de toutes les garanties consenties par l'apporteur au profit de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat;
- il n'est pas et n'a jamais été en état de cessation de ses paiements et d'ébranlement de son crédit;
- il n'est pas actuellement et n'est pas susceptible d'être l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation de ses biens;
- le transfert de ces actifs est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui.

L'apporteur déclare encore qu'il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de l'apport et qu'il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 24 mai 2011 par le Réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg S.à R.L., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 113621, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur du fonds de commerce apporté dans le Laboratoire Ketterthill exploité en nom propre (soit 19.000.- EUR) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS D'ANALYSES MEDICALES, en abrégé "L.L.A.M." émises en contrepartie, soit 190 (cent quatre vingt dix) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros)."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Date d'effet

La date effective de l'apport est fixe, au niveau juridique, comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} avril 2011.

Déclaration fiscale

L'apporteur déclare expressément placer l'apport de l'Activité sous le régime d'exonération du bénéfice de cession définie en matière d'impôt sur le revenu par l'article 59 L.I.R. alinéa 3.

Le début de l'activité commerciale effective de la Société est fixé au 1^{er} avril 2011.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune."

Quatrième résolution

En conséquence de l'apport décrit ci-dessus dans la deuxième résolution, l'actionnaire unique précise que l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats de travail en vigueur au sein des Laboratoires Ketterthill, sont transférés à la Société avec effet à la date du 1^{er} avril 2011.

L'actionnaire unique précise à ce sujet que les obligations légales d'information et de consultation prévues par l'article L. 127-6 du Code du Travail ont été dûment remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Christophe ANTINORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2011. Relation GRE/2011/2097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076234/126.

(110085435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Kuy Ly ANG, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "LOIZELLE S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 808, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 500 du 27 février 2008 dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 29 décembre 2010, non encore publié au Mémorial,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 avril 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à dix millions cent mille euros (10.100.000,-EUR) représenté par cent un mille (101.000) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (100,-EUR) chacune, toutes se trouvant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quinze millions d'Euros (15.000.000,-EUR) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,-EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 7 avril 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit cent mille Euros (800.000,-EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix millions cent mille Euros (10.100.000,-EUR) à dix millions neuf cent mille euros (10.900.000,-EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euros (100,-EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des huit mille (8.000) nouvelles actions par l'actionnaire unique "CATON Holdings Ltd", une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wood-bourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le BVI Company Number 1480413 (le "Souscripteur"), moyennant libération intégral en numéraire pour un montant total de huit cent mille Euros (800.000,-EUR).

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le Souscripteur susnommé et libérées intégralement par versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de huit cent mille Euros (800.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de la pièce justificative de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les premier et troisième alinéas de l'Article CINQ (5) des statuts sont à modifier en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1). "Le capital souscrit est fixé à dix millions neuf cent mille euros (10.900.000,-EUR) représenté par cent neuf mille (109.000) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (100,-EUR) chacune."

Art. 5. (Alinéa 3). "Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de dix millions neuf cent mille Euros (10.900.000,-EUR) à quinze millions d'euros (15.000.000,-EUR), par la création et l'émission de quarante et un mille (41.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. L. ANG et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2011. Relation: LAC/2011/17833. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077227/65.

(110086095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077283/10.

(110085781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

P.K. Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 58.789.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077284/10.

(110086005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Samsonite IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.115.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.735.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 mai 2011 à Luxembourg que:

- Monsieur James Redmayne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Giorgio de Palma a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stefan Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Kyle Gendreau, Chef Financier, né le 30 mai 1969 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur John Livingston, Avocat, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2011077976/23.

(110086838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Elati Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès verbal assemblée général extraordinaire du 31 décembre 2010

L'an deux mille dix, le 31 Décembre.

S'est réuni à son siège social au 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anonyme dénommée ELATI HOLDING SA, en liquidation, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 48586, constituée le 24 août 1994 aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement Maître Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 6 décembre 1994.

La société a été mise en liquidation en date du 29 décembre 2010 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, comprenant nomination de Monsieur Chatzikosmidis, expert compatible, résidant en Grèce ayant à Mavili 3, GR 16673 Voula.

Madame Ilektra Zarzoura, avocat, résidant en Grèce ayant à Thrasylvoulou 38-40, GR 15234 Athen, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 29 Décembre 2010.

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Georgios GEORGIU-KOSTAKOPOULOS, avocat, domicilié à Athènes, Grèce.

Le Président désigne comme secrétaire Nikolaos Korogiannakis, avocat, domicilié à Bruxelles, Belgique.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Ekaterini Mouzaki, Avocat domiciliée à Athènes, Grèce.

Tous ici présents et cet acceptant.

Le président déclare:

I. Que le capital social de la société est fixe à six millions deux cent deux mille cent soixante-dix euro (6.202.170 euros) représenté par vingt mille sept (20.007) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 euros) chacune.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société ainsi qu'au commissaire la société.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "ELATI HOLDING S.A.", qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau ont tous signé, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Copie conforme du livre des procès verbaux.

Luxembourg, le 31/12/2010.

N. KOROGIANNAKIS

Le Secrétaire

Référence de publication: 2011077424/61.

(110084984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Naxamber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.458.

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAXAMBER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 avril 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital à concurrence de USD 6.350.000.- (six millions trois cent cinquante mille US DOLLARS) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'US DOLLARS) à USD 31.350.000.- (trente-et-un millions trois cent cinquante mille US DOLLARS) par la création et l'émission de 6.350 (six mille trois cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Démission et nomination d'administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 6.350.000.- (six millions trois cent cinquante mille US DOLLARS) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'US DOLLARS) à USD 31.350.000.- (trente-et-un millions trois cent cinquante mille US DOLLARS) par la création et l'émission de 6.350 (six mille trois cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les 6.350 (six mille trois cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé.,

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de USD 6.350.000.- (six millions trois cent cinquante mille euros) trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à USD 31.350.000.- (trente-et-un millions trois cent cinquante mille US DOLLARS) représenté par 31.350 (trente-et-un mille trois cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Traduction anglaise de l'article cinq des statuts, premier alinéa:

« **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at USD 31,350,000.- (thirty-one million three hundred and fifty thousand US Dollars) represented by 31.350 (thirty-one thousand three hundred and fifty) shares without designation of a par value.»

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Henri REITER de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23502. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077274/78.

(110085619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

PHYPHACO S.A., Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.500.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077285/14.

(110085607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Optimum Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.100.

—
Suite à une erreur matérielle sur la notification enregistrée le 26 Janvier 2011 sous la référence L110015732.05 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, veuillez prendre note que:

- Monsieur Alberto Matta, né le 6 août 1968 à Turin, Italie, demeurant professionnellement au 26-27 Upbrook Mews, W2 3HG Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société pour une durée déterminée se finissant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011077442/16.

(110085516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

—
Par résolutions prises en date du 29 avril 2011, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011077286/13.

(110085865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011077288/13.

(110085577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

—
EXTRAIT

En date du 3 juin 2011

1) le mandat de M. Jean-Paul Frisch en tant que gérant de classe A de la Société a pris fin,

et;

2) M. Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *Gérants de classe A*

* Dwight Hawes

* Nick Fegan

* Tomas Lichy

- *Gérant de classe B*

* Marc De Leye

- *Gérant de classe C*

* Guido Van Berkel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2011.

*Pour la Société**Signature*

Référence de publication: 2011084223/28.

(110093519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Parwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.614.

—
En date du 26 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Jerry Wagner, diplômé en gestion d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper comme administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Jacques Wolter démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parwa SA

Référence de publication: 2011077289/13.

(110085653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Eurexperts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 73.019.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 20 mai 2011, que les mandats des administrateurs Mme Anne Huberland, Mme Nicole Reinert et Dr Claude Schmit, tous demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et du commissaire aux comptes, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2011077423/18.

(110085499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Persi 2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 106.463.

Suite à un changement de dénomination décidé par le Conseil Communal de Schuttrange l'adresse du siège social devient:

2, rue Gabriel Lippmann
(Parc d'activité - Syrdall 2)
L-5365 Munsbach

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011077290/14.

(110085645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077291/11.

(110085635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Piwele S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 273, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 6.326.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077293/10.

(110085789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 87.830.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 25 mai 2011:

1 L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes de la société;

- La société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à.r.l. en abrégé FISCOGES s.à.r.l.

2 L'Assemblée nomme un nouveau Commissaire aux comptes:

- La société I.C. Dom-Com Sàrl, avec siège social à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133127

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur les comptes 2015 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane Vanlippevelde
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011077837/19.

(110086915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.812,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of May

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Marcus CHILDRESS, born on April 23rd, 1970 in Virginia, USA, residing in New York, USA;
2. Michael George CHILDRESS, born on October 4th, 1972 in Pennsylvania, USA, residing in London, United Kingdom;
3. Benek OSTER, born on July 15th, 1975, in New York, USA, residing in New Jersey, USA;
4. Brad ALTBERGER, born on January 13th, 1972, in Colorado, USA, residing in London, United Kingdom;
5. Steve BEHR, born on February 23rd, 1973, in Johannesburg, South Africa, residing in London, United Kingdom;
6. Peter WESSELOH, born on August 29th, 1943 in Germany, residing in Schneverdingen, Germany;
7. IMEXUS (FZC), a private limited company organized and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, registered with the SAIF register under number 02-04-04821, duly represented by Mr. A Jesani.

All parties here above mentioned are duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of seven (7) proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all current shareholders of Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.469 incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 7th, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1062, dated May 20th, 2010.

The articles of association of the Company were amended for the last time on October 20th, 2010 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, of published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2641, dated December 2nd, 2011 (the "Company").

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of a new class of shares, the class C shares with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each (the "Class C Shares") with such rights and obligations as set forth in the Articles.

2. Increase of the issued share capital of the Company by sixteen thousand six hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 16,662.50), so as to bring it from its current amount of fourteen thousand one hundred fifty euro (EUR 14,150) to thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50), by creating and issuing one thousand three hundred thirty-three (1,333) Class C Shares, each of such Class C Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ 5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50) divided into one thousand (1,000) Class A Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50), one hundred thirty-two (132) Class B Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) and one thousand three hundred thirty-three (1,333) Class C Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50).

The Class A, B and C Shares are together referred to as the "Shares".”.

3. Miscellaneous.

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by sixteen thousand six hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 16,662.50), so as to bring it from its current amount of fourteen thousand one hundred fifty euro (EUR 14,150) to thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50), by creating and issuing one hundred thirty-three (1,333) Class C Shares, each of such Class C Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with a nominal value of twelve euro fifty cents (EUR 12.50) each.

All the one hundred thirty-three (1,333) new Class C Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of sixteen thousand six hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 16,662.50) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The total amount of sixteen thousand six hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 16,662.50) is to be entirely allocated to the Company's share capital.

The proxyholder is authorised to subscribe such new one thousand thirty-three (1,333) Class C shares in the name and on behalf of the shareholders as set forth in the table below:

Shareholder	Number of new Class C shares subscribed	Subscription Price
Marcus Childress, prenamed	553	EUR 6,912.50
Benek Oster, prenamed	553	EUR 6,912.50
Steve Behr, prenamed	227	EUR 2,837.50
Total	1,333	EUR 16,662.50

Second resolution

The shareholders decide that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50) divided into one thousand (1,000) Class A Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50), one hundred thirty-two (132) Class B Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) and one thousand three hundred and thirty-three (1,333) Class C Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50).

The Class A, B and C Shares are together referred to as the "Shares".”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Marcus CHILDRESS, né le 23 avril 1970, en Virginie, aux États-Unis, résidant à New York, États-Unis;
2. Michael George CHILDRESS, né le 4 octobre 1972, en Pennsylvanie, États-Unis, résidant à Londres, au Royaume-Uni;
3. Benek OSTER, né le 15 juillet 1975, à New York, États-Unis, résidant à New Jersey, États-Unis;
4. Brad ALTBERGER, né le 13 janvier 1972, au Colorado, États-Unis, résidant à Londres, Royaume-Uni;
5. Steve BEHR, né le 23 février 1973, à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant à Londres, Royaume-Uni;
6. Peter WESSELOH, né le 29 août 1943 en Allemagne, résidant à Schneverdingen, Allemagne;

7. IMEXUS (FZC), une société à responsabilité limitée organisée et existant en vertu des lois des Émirats Arabes Unis (UAE), ayant son siège à Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, enregistré auprès du Registre SAIF sous le numéro 02-04-04821, dûment représenté par M. A Jesani.

Toutes les parties ici ci-dessus indiquées sont dûment représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de sept (7) procurations données sous seing privé.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble tous les associés actuels et de la société Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.469, constituée suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1062 du 20 mai 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, le 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2641 du 2 décembre 2010 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») avec les droits et obligations indiqués dans les statuts.

2. Augmentation du capital social émis de la société par seize mille six cent soixante-deux euros et cinquante cents (16.662,50 EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de quatorze mille cent cinquante euros (14.150.-EUR) à trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (30.812,50), en créant mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de classe C, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale des douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

3. Modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« 5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (30.812,50 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune, cent trente deux (132) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune et mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C sont ensemble appelées les «parts sociales».

3. Divers.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont ainsi pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de seize mille six cent soixante-deux euros et cinquante cents (16.662,50 EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de quatorze mille cent cinquante euros (14.150.-EUR) à trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (30.812,50 EUR), en créant mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de classe C, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Toutes les nouvelles mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de classe C à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par, de sorte que la somme de seize mille six cent soixante-deux euros et cinquante cents (16.662,50 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le montant total de seize mille six cent soixante-deux euros et cinquante cents (16.662,50 EUR) est à alloué au capital social de la société.

Le fondé de pouvoir est autorisé à souscrire à ces nouvelles mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de classe C pour et au nom des associés comme énoncés dans le tableau ci-dessous:

Associé	Nombre de nouvelles parts sociales de classe C souscrit	Prix de souscription
Marcus Childress prémentionné	553	6.912,50 EUR

Benek Oster prémentionné	553	6.912,50 EUR
Steve Behr, prémentionné	227	2.837,50 EUR
Total	1.333	16.662,50 EUR

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (30.812,50 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune, cent trente deux (132) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune et mille trois cent trente trois (1.333) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C sont ensemble appelées les «parts sociales».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. LAC/2011/24296. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075924/191.

(110084314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Platine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077294/14.

(110085605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Platine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077295/14.

(110085606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.054.

L'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2011 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) et de nommer Monsieur Fernand Schaus comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011087655/26.

(110097711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cathare Wines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.995.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Cathare Wines S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.995 (the "Company"), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 4 April 2011.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, on 12 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 December 2003, number 1306.
- 2) The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx dated 18 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 June 2010, number 1219.
- 3) Pursuant to article 5 ("Corporate Capital") of the updated articles of association of the Company as of 18 March 2010, the Company's subscribed share capital is currently set at thirty-one thousand eight hundred sixty-two euro (EUR

31,862.-) divided into thirty-one thousand eight hundred sixty-two (31,862) shares with a par value of one euro (EUR 1.-).

4) Pursuant to article 6 (“Authorised capital”) of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is set at eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.) each.

5) In accordance with article 6 (“Authorised capital”) of the articles of incorporation of the Company, during the period of five years, from the date of the publication of the sole shareholder’s resolution creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued.

6) In its circular resolutions dated 4 April 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand eight hundred sixty-two euro (EUR 31,862.-) to thirty-four thousand eight hundred forty-three euro (EUR 34,843.-) through the issuance of two thousand nine hundred eighty-one (2,981) shares in the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Newly Issued Shares”).

7) The Newly Issued Shares have been subscribed by Mr. Warren Lee Primhak, having its address at 12a royal garden, 27 repulse bay road, Hong-Kong, China, for a total subscription price of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) which will be allocated as follows:

- Two thousand nine hundred eighty-one euro (EUR 2,981.-) shall be allocated to the share capital; and
- Four hundred ninety-seven thousand nineteen euro (EUR 497,019.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

8) All the Newly Issued Shares have been fully paid up in cash by Mr. Warren Lee Primhak so that the total amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

10) As a consequence of the aforementioned increase of share capital, article 5 and article 6 are amended and now read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. “The subscribed capital of the Company is set at thirty-four thousand eight hundred forty-three euro (EUR 34,843.-) divided into thirty-four thousand eight hundred forty-three (34,843) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

Art. 6. Authorised Capital. “The authorised capital is fixed at seven hundred ninety-seven thousand nineteen euro (EUR 797,019.-) divided into seven hundred ninety-seven thousand nineteen (797,019) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of the sole shareholder’s resolution creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euro (€ 2.000,-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quinze avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentante du conseil d’administration de Cathare Wines S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.995 (la “Société”), en vertu d’une résolution du conseil d’administration de la Société en date du 4 avril 2011.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire Me Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 décembre 2003, numéro 1306.

2) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Henri Hellinckx daté du 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2010, numéro 1219.

3) Conformément à l'article 5 («Capital social») des statuts coordonnés de la Société en date du 18 mars 2010, le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille huit cent soixante-deux euros (EUR 31.862-) représenté par trente-et-un mille huit cent soixante-deux (31.862) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4) Conformément à l'article 6 («Capital autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000-) représenté par huit cent mille (800,000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5) Conformément à l'article 6 («Capital autorisé») des statuts de la Société, pendant une période de cinq années à partir de la date de publication de la décision de l'Actionnaire Unique de créer le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est par la présente autorisé à émettre des actions et donner des options pour souscrire aux actions, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

6) Conformément à sa résolution en date du 4 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille huit cent soixante-deux euros (EUR 31.862-) à un montant de trente-quatre mille huit cent quarante-trois euros (EUR 34.843-) par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-une (2.981) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune (les «Nouvelles Actions»).

7) Les Nouvelles Actions ont été souscrites par M. Warren Lee Primhak, ayant pour adresse professionnelle le 12a royal garden, 27 bay road, Hong-Kong, Chine, pour un montant total de souscription de cinq cent mille euros (EUR 500.000-) qui seront affectés comme suit:

- Deux mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 2.981-) affectés au capital social; et
- Quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf euros (EUR 497,019) affectés à la prime démission de la Société.

8) Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement payées en numéraire par M. Warren Lee Primhak de sorte que le montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000-) est mis à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

10) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille huit cent quarante-trois euros (EUR 34.843-), divisé en trente-quatre mille huit cent quarante-trois (34.843) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune»

Art. 6. Capital autorisé. «Le capital autorisé est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf euros (EUR 797.019-) divisé en sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf (797.019) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune. Pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la décision de l'Actionnaire Unique de créer le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est par la présente autorisé à émettre des actions et donner des options pour souscrire aux actions, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2011. Relation: EAC/2011/5249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076076/134.

(110084706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

PLT Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 138.269.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077296/10.

(110085786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Rectipacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.555.

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECTIPACS S.A., avec siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.555 (NIN 2011 2201 158),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 822 du 27 avril 2011,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

et qui désigne comme secrétaire Madame Vannaret TRAPANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie POUSSIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Huldange.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Wiltz à Huldange et de fixer la nouvelle adresse à L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Huldange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. MIGNANI, V. TRAPANI, N. POUSSIER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2011. Relation: ECH/2011/906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075859/50.

(110084615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Prodiafix-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.789.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077297/10.

(110085788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QPL Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077299/12.

(110086162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

QQP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.803.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077300/10.

(110085909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Par décision du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 30 MAI 2011.

Pour: POL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011077445/16.

(110085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Manwin Reality Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.022.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven,

On the twentieth day of April,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

“MANWIN EUROPE SARL”, a limited liability company under Luxembourg laws, having its registered offices at 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 158.299,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, avenue Pasteur

by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may acquire and manage all intellectual property rights (patents, domain names, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also contract such loans from third parties.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name “MANWIN REALITY SARL”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) is at the disposal of the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1.300,-)

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Manwin Holding Sàrl, a limited liability company under Luxembourg laws, having its registered offices at 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The address of the corporation is fixed at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le vingt avril,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

"MANWIN EUROPE SARL", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.299,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 2011,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, noms de domaine, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination "MANWIN REALITY SARL".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfiques nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) est à la disposition de la société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Manwin Holding Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la société est fixée au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072171/239.

(110080226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Quick Rent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 13, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 93.579.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077301/10.

(110085779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077302/10.

(110085717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Waterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.593.

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WATERLUX S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.593, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 22 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1013 du 31 mai 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Claudio GIULINI, demeurant à Milan, Corso di Porta Nuova n. 15.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18710. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079586/64.

(110088759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 26.760.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires («l'Assemblée») tenue au siège social le 7 juin 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a re-élu comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

- Madame Brenda Petsche (résidant au Luxembourg)
- Madame Cécile Jeanne de Chantai Thiry (résidant au Luxembourg)
- Monsieur Germain Birgen (résidant au Luxembourg)
- Monsieur Michael Peter May (résidant au Luxembourg)

2. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011087843/20.

(110097923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

AXA Nederland (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.422.

—
Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011, sont renommés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

Michael Reinhard

Stephan Deceulaer

Pol Pierret

Hanneke Veringa

Jean-Louis Laforge

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011087830/20.

(110097849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.
